Lors de ce CSAL du 3 octobre 2023, vous souhaitez faire un point sur les nouveaux services créés au 1er septembre 2023.

Dans cette déclaration liminaire, nous aurions pu parler de la charge monumentale des E-contacts dans les SDIF et de la campagne GMBI désastreuse, de la 5e brigade dont la technicité revendiquée n'est pas au rendez-vous, du Centre de Contact de Chalons en Champagne rempli de B stagiaires et de contractuels, nous le ferons dans ce CSAL, ne soyez pas impatient, mais nous avons choisi de faire un focus sur l'antenne de Nîmes.

Suite au transfert de la mission à l'antenne de Nîmes relative à la Contribution Foncière des Entreprises (CFE), nous constatons et nous déplorons l'exclusion des brigades de vérification du contrôle fiscal dans la nouvelle organisation des SIE de la DDFiP34.

Depuis le 1er septembre 2023, les responsables de SIE refusent catégoriquement d'aborder la question de la Contribution Foncière des Entreprises, en dépit de la désignation d'un référent CFE. Ce désengagement de nos services est la conséquence directe de vos décisions contre-productives de délocalisation, qui prônent une nouvelle organisation du travail à distance.

À l'heure actuelle, pour les simulations d'impositions de Contribution Foncière des Entreprises et pour la clôture des affaires en cours, les vérificateurs sont plongés dans le flou : doivent-ils s'adresser désormais aux SIE via les référents CFE, à l'antenne de Nîmes, ou encore aux pôles de programmation et d'expertise (PCE) ? Soulignons que le recours unique aux PCE est insuffisant, notamment en ce qui concerne les créations d'établissements, la mise à jour des locaux de l'entreprise par établissement, le suivi des affaires pour éviter les ruptures d'imposition, ou la prise en charge des dégrèvements.

Par ailleurs, il est inadmissible que, depuis des années, de nombreuses affaires en matière de CFE clôturées par les vérificateurs dans le cadre d'un contrôle fiscal externe, présentent par la suite des anomalies d'imposition à cause de locaux non mis à jour.

Ces anomalies sont bien connues de vos services et alimentent même parfois la programmation du PCE.

Nous demandons donc que vous cessiez votre politique de l'autruche en matière de Contribution Foncière des Entreprises dans ce département. Prenez vos responsabilités, notamment envers les collectivités locales. Harmonisez les pratiques des services de vérification, qu'ils relèvent des "BDV" ou des brigades de "DIRCOFI", et ce sur tous les sites, Montpellier comme Béziers.

Vous, qui nous parlez sans cesse de qualité lors de vos visites de service, il est temps de passer à l'acte !

En outre, la Direction semble négliger l'importance de cet axe en matière de programmation ou d'auto-programmation, un axe valorisant pourtant l'initiative des collègues au niveau local et permettant aux vérificateurs de traiter des affaires dites « courtes » indispensables pour atteindre l'indicateur « CF 06 » qui correspond à l'objectif du nombre d'opérations de Contrôle Fiscal Externe.

Enfin, Cette situation illustre une fois de plus les dégâts causés par la perte de la proximité et de l'entraide entre collègues, suite au transfert de leurs missions à un autre département.

C’est là une preuve supplémentaire des dommages collatéraux engendrés par le travail à distance, que la Direction semble ignorer.

Nous vous demandons donc la rédaction d'un protocole de liaison entre les services, définissant clairement le rôle de chaque service dans la prise en charge de la Contribution Foncière des Entreprises dans le cadre d'un contrôle fiscal externe, depuis la simulation de son imposition jusqu’à la clôture de l'affaire. En d'autres termes, qui fait quoi ?

Nous vous demandons également de placer cette question à l'ordre du jour d'un prochain CSAL.

SYNDICAT NATIONAL
Solidaires Finances Publ'ques 34
Section de l'Hérault